



Le Conseil de Développement Durable de l'agglomération bordelaise
en partenariat avec le journal *Sud Ouest*
présente



Ces rencontres proposent de nourrir le débat public sur des questions
de société qui ne font pas consensus et permettent aux « habitants-citoyens »
de réfléchir à l'élaboration de la ville de demain.

..... **Acte IV**

Sports sous perfusion publique ?

.....

19 octobre 2011 > 18h30

> Cinéma Jean Eustache - Salle Jacques-Ellul - Pessac

Sports sous perfusion publique ?

De la construction d'équipements sportifs ambitieux au subventionnement des clubs privés, le financement du sport public fait débat. Alors même que le sport a longtemps été érigé en exemple par les pouvoirs publics, le développement du sport spectacle met à mal les valeurs éducatives, sociales et citoyennes qu'il véhicule.

Sous couvert de favoriser le rayonnement et l'attractivité d'un territoire, les soutiens publics semblent privilégier le développement de quelques sports « phares » au détriment du sport associatif et des pratiques locales.

Les politiques sportives négligent-elles les enjeux en termes de santé publique et d'éducation ?

Pourtant la réalité paraît plus complexe. Le sport de haut niveau est également une « vitrine » pour les clubs locaux qui profitent de l'effet d'entraînement des grands clubs, voient leur nombre d'adhérents augmenter et leur pratique se développer.

Au-delà d'une vision idéalisée, la culture de la performance encouragée par le monde associatif est-elle réellement compatible avec les valeurs citoyennes, voire humanistes que l'on associe au sport ?

D'autre part, en stigmatisant les sports les plus médiatiques on oublie peut-être qu'ils sont aussi les grands sports populaires, ceux qui rassemblent et favorisent la participation du plus grand nombre.

Où plaçons-nous l'intérêt général et quelle(s) politique(s) sportive(s) voulons-nous ?

Boris Diaw

Boris Diaw-Riffiod est le capitaine de l'équipe de France de Basket, il évolue au sein de l'équipe des Charlottes Bobcats dont le président est le légendaire Michael Jordan. Sa polyvalence dans le jeu lui a permis de s'installer durablement dans le championnat NBA, expérimentant tous les postes, chose rare dans le basket moderne. Il fait partie de cette génération dorée du basket français, championne d'Europe junior en 2000 au côté de Tony Parker ou Ronny Turiaf qu'il a recroisé plus tard sur les parquets de NBA. Ces trois amis continuent leur aventure en bleu avec un titre de vice champion d'Europe acquis récemment et qui va leur permettre de disputer pour la première fois les Jeux Olympiques à Londres en 2012. Cette expérience, Boris Diaw la met au service de son club formateur les JSA Bordeaux avec lequel il s'engage comme président. Il a l'ambition de créer à Bordeaux une grande équipe de basket dans les années à venir. célèbre Kitkatclub.

Jean Christophe Lapouble

Maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, responsable du parcours MASTER « Gestion du sport et développement territorial » Il a été expert auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports, du Conseil de l'Europe et de l'Agence Mondiale Antidopage. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit du sport et assure par ailleurs des cours et formations très spécifiques auprès d'universités, écoles et organismes intervenant dans le domaine du sport. Il est aussi avocat au barreau de Lyon et dirige la Lettre de l'animation sportive (Editions WEKA).

Stéphane Delpeyrat

Vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine délégué au sport, la jeunesse et la vie associative. En matière sportive, le Conseil Régional a choisi d'intervenir de manière volontariste aux côtés des acteurs du sport régional et affirme une politique sportive qui s'articule autour de trois volets prioritaires :
> l'aménagement et l'animation des territoires,
> l'éducation et l'engagement citoyen,
> la promotion et le rayonnement de l'Aquitaine.

> animé par **Benoît Lasserre** du Journal *Sud Ouest*

Le débat

« Les gamins portent nos maillots » (Boris Diaw)

Le basketteur bordelais Boris Diaw est un excellent exemple du retour sur investissement que peut représenter la participation financière des collectivités territoriales dans le sport de haut niveau. Joueur international évoluant au sein du championnat américain de la N.B.A., il est également président du club bordelais des J.S.A¹. Il porte donc un double regard qui permet d'apprécier les différences entre le système français et le système américain, dépourvu de toute aide publique.

« Aujourd'hui, le sport de haut niveau ne pourrait pas exister sans le soutien de l'argent public en France », affirme d'emblée celui-ci. En Amérique du Nord, le championnat professionnel est entièrement financé par de l'argent privé et bénéficie en outre d'une culture sportive qui lui assure un public très investi. Chaque discipline possède sa ligue et il n'en existe qu'une par compétition. Toutes les équipes concourent ainsi au même niveau et la question d'un équilibre entre les clubs les plus avancés et les plus modestes ne se pose donc pas.

La France connaît au contraire de nombreuses déclinaisons, avec ses première et deuxième divisions ainsi que ses niveaux régionaux. Tous les degrés du sport français ont besoin d'aide et les catégories professionnelles assurent le rôle de locomotive : « Les gamins portent nos maillots, ils nous prennent comme exemples », ajoute Boris Diaw. Pour le basketteur, c'est avant tout ce rôle de modèle qui justifie l'apport de l'argent public dans le sport professionnel, et, quand un club professionnel monte, tous les clubs de la région en bénéficient.

Panacher les investissements publics et privés

Les joueurs évoluant au sein des J.S.A. sont tous professionnels et se consacrent à un objectif : porter le club en première division (il est actuellement en deuxième division). Son budget actuel se répartit entre 60 % d'argent privé et 40 % public.

¹ Jeunes de Saint-Augustin, association sportive existant depuis 1938. Outre le club de basket qui en est le porte-drapeau, il existe d'autres sports représentés à haut niveau, et les JSA ont une action sociale et éducative forte au sein de la ville de Bordeaux.

Pour son président Boris Diaw, l'essentiel est de parvenir à un juste équilibre entre ces deux sources de financement, le but d'un club étant de réunir le plus grand nombre de partenaires possibles. Le basketteur souligne cependant qu'il existe au niveau national des différences territoriales et l'investissement des collectivités dépend de particularités locales. La région Nord, par exemple, composée de villes plus petites, avec une palette moins large de pratiques sportives, alloue ainsi une grande partie de son aide à une seule équipe, dans un seul sport, faute d'autres clubs aussi importants. Pour autant, un budget qui serait entièrement financé par des partenaires privés n'est pas souhaitable. Il est en effet important que les collectivités s'investissent, car la réussite d'une équipe génère des retombées pour toute une région, à différents degrés, et par effet de ricochet au plus grand nombre.

..... **À quoi doit servir l'argent public ?**

Les rémunérations de certains sportifs de haut niveau, notamment dans le football, sont souvent jugées trop élevées. Il est donc légitime de se demander si l'argent public - celui du contribuable en résumé -, doit servir à la rémunération du sport « spectacle ». Sur ce point, Boris Diaw rappelle que ce n'est pas l'argent public qui paie le salaire des footballeurs et prend pour point de comparaison l'investissement dans l'action culturelle, soulignant qu'une des missions des collectivités est de divertir le public. L'argent public dans le sport professionnel sert avant tout à la formation et aux jeunes, le coût élevé d'un centre de formation mobilisant déjà l'essentiel des budgets apportés par les collectivités. Sans ce soutien aux structures sportives, au sein desquelles sont formés les futurs talents, un parcours comme celui de Boris Diaw ne pourrait exister. Celui-ci a en effet été repéré et ses aptitudes ont pu être développées au sein d'institutions comme le CREPS et l'INSEP où sa rémunération était directement payée par l'État, avant que celui-ci soit formé au plus haut niveau par le club de Pau-Orthez, aidé par des fonds publics. Ce système lui a permis de réussir professionnellement puis de revenir à son tour aider les nouvelles générations. Outre l'existence de ces structures publiques de formation, capitales pour le développement du sport en général, la question des équipements se pose. Les J.S.A. évoluent actuellement

salle Jean-Dauguet, lieu quelque peu obsolète, avant de pouvoir retourner au Palais des Sports lorsque l'Auditorium sera ouvert. La mise à disposition d'un équipement moderne est aujourd'hui indispensable pour trois raisons. Tout d'abord, permettre aux joueurs de bénéficier d'un entraînement à la hauteur de ce qu'ils visent : le haut niveau. Ensuite, il ne faut pas oublier que ce type de lieu est susceptible d'attirer un public plus nombreux dans la mesure où le club pourra présenter un « spectacle » sur le terrain répondant à ses attentes. Enfin, un équipement moderne est nécessaire pour mener à bien une démarche essentielle : la recherche de partenaires privés auprès desquels il faut faire preuve de crédibilité afin d'attirer des investissements dans les meilleures conditions. Dans le système actuel, le rôle d'un président de club comme Boris Diaw est double : il s'agit de mettre sa notoriété au service de la recherche de financements d'une part, et de s'investir d'autre part auprès des jeunes pour les former dans les meilleures conditions et « rendre un spectacle qui soit une plus-value pour les collectivités ».

..... **Le système français est-il unique ?**

L'aide apportée par les collectivités à l'action sportive est un système ancien qui remonte aux années 1920, ainsi que le rappelle Jean-Christophe Lapouble, avocat et maître de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux. La construction de la piscine de Bègles en est un des premiers exemples. Alors que l'investissement était au départ minime et consistait surtout en des travaux de voirie, celui-ci s'est peu à peu développé au travers notamment de l'action de personnalités telles Jacques Ellul à Pessac ou encore le juriste bordelais Léon Duguit pour qui le rôle du service public était de créer du lien social. De cette vision découle la logique interventionniste française qui a mené à l'investissement des communes.

Cette façon d'envisager le rôle du service public auprès du sport existe ailleurs qu'en France, en Espagne par exemple, voire aux États-Unis et au Canada. Cependant, en Amérique du Nord, une rapide distinction s'est effectuée entre le sport amateur et les ligues qui sont devenues des sortes d'entreprises délivrant un certain nombre de licences. Lorsqu'un joueur obtient sa licence, il est assuré de jouer dans la ligue. Si les résultats ne sont pas à la hauteur, la licence est vendue et un autre entrepreneur intervient. On obtient donc un système de ligues présentant peu de risques économiques.

A contrario, le modèle français s'est construit sur un système de promotion / relégation des équipes, impliquant une part

d'incertitude quant à leur avenir, celui-ci dépendant de résultats nécessairement aléatoires. L'exemple de Grenoble est à ce titre représentatif : l'ascension du club s'est accompagnée de la demande de nouveaux équipements impliquant un certain coût et notamment la construction d'un stade. Or, les résultats de Grenoble ne se sont pas maintenus au plus haut niveau et lorsque l'équipe est redescendue en division inférieure, l'existence d'un tel stade ne se justifiait plus. L'investissement des partenaires privés est donc toujours soumis au doute dans un tel système, l'assurance de le pérenniser est impossible car la situation d'un club est trop fluctuante d'une saison à l'autre. Aux États-Unis en revanche, les investisseurs conservent la certitude de rester dans la ligue et d'avoir accès à certains joueurs.

..... **Le système anglais**

Le cas de l'Angleterre est intéressant dans la mesure où on y trouve le même système de promotion / relégation des équipes. Cependant, ce sont les clubs qui financent la construction des stades. Celui de Porthmouth par exemple a gelé son projet de construction d'un nouvel équipement en raison des mauvais résultats du club. Si l'Angleterre ne perçoit pas d'argent public mais a tout de même la possibilité d'investir dans de grosses infrastructures, il faut rappeler que ces deux systèmes ne sont pas nécessairement comparables. En France, l'origine des investissements est clairement établie et l'État a son mot à dire ne serait-ce que sur la vente des terrains destinés à accueillir des stades. En outre, des expériences comme la cotation en bourse des clubs ont rapidement montré leurs limites, se soldant parfois par de cuisants échecs. Enfin, sur un plan culturel, la fréquentation des stades est bien supérieure en Angleterre qu'en France, générant ainsi une importante part de revenus.

Le modèle mixte français, s'il a pu démontrer son bon fonctionnement, atteint peut-être aujourd'hui ses limites : d'une part car les budgets publics s'amoindrissent, et d'autre part en raison du cloisonnement entre sport professionnel et amateur. Les projets de construction sur le territoire national de plusieurs Arena, des salles à multiples usages, sportifs comme culturels, est à ce titre symptomatique. On peut en effet se demander quelle sera leur rentabilité sur le long terme. Comment va-t-on remplir régulièrement ces salles? Pourra-t-on initier suffisamment de projets pour le faire? De plus, certaines fédérations imposent des normes de capacités de sièges alors même que l'on sait d'avance que ce nombre est disproportionné par rapport à l'accueil réel des spectateurs. Sur ce point, les pouvoirs publics ne semblent pas toujours remplir leur mission d'intervention et d'arbitrage.

Il serait alors tentant de vouloir faire évoluer le système français de l'amateurisme vers le professionnalisme. Ce dernier n'est pourtant pas la panacée, il n'évite pas le déficit de certains clubs et empêche parfois une certaine transparence. En France, si un club est en déficit, on en connaît au moins le chiffre!

Du privé dans la construction des stades : un modèle de plus en plus répandu ?

Le système, nommé naming, existe déjà en France, comme au Mans où le stade municipal porte le nom de la compagnie d'assurances qui a contribué à son financement. D'une manière générale, l'appel à des partenaires privés représente 10 % du budget en France, il s'agit ensuite de trouver le reste. Mais ce type d'investissement reste un pari risqué pour les entreprises privées et les retombées économiques ne sont pas toujours au rendez-vous. Les investisseurs qui se sont associés aux Girondins de Bordeaux, par exemple, souhaitaient joindre leur nom à celui de Bordeaux et s'assurer une notoriété internationale, mais force est de constater que la ville reste associée bien davantage au vin qu'au football dans l'imaginaire de la plupart. L'équipe de basket de Limoges a connu le même type de revers : alors que le club accusait un déficit de 15 millions d'euros, il a bâti sa recherche d'investissement sur un argument principal : progresser dans le classement et faire connaître la ville sur un plan international. Au final, le club est toujours déficitaire... L'expertise des entreprises privées en matière d'investissement ne s'applique donc pas toujours comme une règle inflexible au mécénat sportif. Dans certains cas, celui-ci a tendance à être considéré comme un « hobby coûteux », note Jean-Christophe Lapouble.

Le cadre législatif de l'aide publique

Historiquement, l'investissement des collectivités dans l'action sportive n'était pas limité et devait répondre à l'intérêt communal. Or, dans un premier temps, la loi Pasqua de 1995 a imposé un plafonnement et interdit les aides publiques pour les clubs professionnels. Mais celle-ci a été prorogée en 1999, permettant des aides encadrées obéissant à des plafonds et interdisant le cautionnement d'emprunt. Selon la Cour des Comptes, cette loi est dans l'ensemble respectée et impose aux collectivités de gérer des budgets contraints, tenant compte de tous les investissements à leur charge.

Zoom sur la région Aquitaine

En sa qualité de vice-président du Conseil Régional délégué au sport, Stéphane Delpéyrat rappelle la nécessité de distinguer l'impact de l'aide publique dans le sport professionnel en Aquitaine. Ainsi, le soutien accordé au club phare des Girondins de Bordeaux est ajusté au regard du budget de celui-ci qui est de 60 millions d'euros. La part de la Région correspond à 100 000 euros, injectés essentiellement dans les centres de formation, ainsi que dans l'achat de places pour des matchs - places distribuées à des jeunes en difficulté afin qu'ils aient accès aux rencontres sportives. Si cette aide publique venait à manquer à ce club, celui-ci ne serait pas en danger. Il en va différemment des équipes plus modestes, celles de pro D2 par exemple, pour lesquelles une somme équivalente représente une part bien plus conséquente de leur budget et dont le retrait pourrait mener au dépôt de bilan.

De même, au niveau professionnel, tous les sports ne sont pas logés à la même enseigne, le football étant le mieux loti. Cette situation s'explique par les sommes très importantes apportées par le sponsoring et surtout les droits télévisés qui représentent en France 70 % du budget des clubs de football professionnels - contre 50 % en Angleterre ou en Espagne. Ainsi les investissements privés sont-ils très concentrés sur le football, générant une forte inégalité entre les sports. « Aujourd'hui, les clubs professionnels de football de ligue 1 ont suffisamment de ressources pour vivre sans l'aide des collectivités », commente Stéphane Delpéyrat.

On peut donc voir que l'intervention du Conseil Régional dans le budget des clubs professionnels reste modeste, la loi imposant un plafond de 1,6 M d'euros d'investissements toutes collectivités confondues, et à 30 % des recettes du club de l'année précédente. Dans le cadre de cette loi, la Région intervient à deux niveaux : elle remplit tout d'abord une mission d'intérêt général en s'investissant auprès des centres de formation, et elle effectue ensuite une mission d'achat de prestations dans la communication et de places au stade. Les subventions sont votées en assemblée, après délibération et selon le règlement régional qui fixe celles-ci par sport et par niveau.

En outre, le Conseil Régional vise à aider l'ensemble du sport et à ce titre, le terme « professionnel » peut s'entendre comme une aide pour les sportifs de haut niveau. 800 000 euros sont consacrés chaque année à la formation et à l'emploi les concernant. En effet, ces athlètes, placés jeunes dans des centres sportifs, se plient à des exigences sans que soit nécessairement envisagée l'après-carrière. Or leur parcours

ne les conduit pas nécessairement à un avenir financier assuré. Enfin, Stéphane Delpeyrat rappelle cette spécificité française représentée par la volonté politique de créer un « grand mouvement d'éducation populaire » englobant sport et culture. Or, il semble qu'aujourd'hui encore le sport cherche sa légitimité par rapport à la culture bien que son rôle social soit tout aussi avéré. La question des équipements soulève le débat quand il s'agit du sport et moins quand il concerne la culture. On observe différents niveaux d'intervention des collectivités : les fédérations sont davantage aidées que les clubs professionnels mais la médiatisation de ces derniers reste fortement incitatrice auprès des jeunes, les amenant à pratiquer au sein des fédérations. En Aquitaine, l'investissement public est « protégé » par la qualité des pratiques sportives et le nombre important de clubs. Le rugby à lui seul compte huit clubs en pro D2 ou dans le Top 14 (la première division du ballon ovale).

..... **Sport et politique : soutenir mais aussi encadrer**

Historiquement, la pratique sportive de loisir et de masse est plutôt marquée à gauche mais le cadre législatif rend aujourd'hui son application homogène. Seule l'orientation de l'action en faveur du sport peut être marquée par une sensibilité politique, comme accentuer des choix en misant sur les quartiers, la jeunesse ou bien le sport scolaire.

Favoriser certaines pratiques sportives est parfois déterminé par des racines très anciennes localement, liées à l'identité d'une ville ou d'une région, comme le football à Marseille ou le rugby à Mont-de-Marsan. Un élu, quelle que soit sa couleur politique, oriente ses choix en fonction de ce qui est bien un « phénomène social », constate encore Stéphane Delpeyrat. D'autres choix sont à réfléchir globalement comme les droits télévisés ou la taxation des paris sportifs qui pourraient être une part non négligeable des aides attribuées au sport. Ce dernier point est en discussion dans le cadre du projet de loi déposé au Sénat. Si les paris sont autorisés, on peut toutefois s'interroger sur la publicité autour de ceux-ci : bien qu'elle représente une rentrée d'argent considérable pour les télévisions, leur promotion contredit les campagnes d'information mettant en garde contre l'addiction au jeu.

Alors que l'État peut se désinvestir auprès d'entreprises privées en difficulté, les clubs professionnels traversant de mauvaises passes se tournent plus facilement vers l'aide publique. Il est vrai que le système a des faiblesses qu'il serait bon de suivre plus efficacement, à l'image de la surenchère des rémunérations.

L'encadrement de la masse salariale, comme aux États-Unis, pourrait être envisagée.

De plus, les rapports entre sport et politique sont parfois tissés de liens affectifs, certains élus présidant eux-mêmes des clubs, comme à Toulouse où le président du Stade Toulousain a longtemps siégé au conseil municipal. Pour Boris Diaw, un président de club est avant tout un gestionnaire responsable et doit envisager son rôle comme celui d'un dirigeant de grande entreprise. Il faut aussi savoir tirer des leçons, comme cela a été le cas à Limoges, où certains débordements ont abouti à l'encadrement de la masse salariale dans le basket.

Si la réussite d'un club peut jouer le rôle de locomotive et générer des retombées sur l'ensemble de la pratique sportive, il est cependant contre-productif de chercher le succès à tout prix. C'est là que la responsabilité des gestionnaires est essentielle. Lorsque Limoges a été sacré champion d'Europe, le club a voulu se maintenir à ce très haut niveau. Il était pourtant quasiment impossible pour un club français, étant donné le modèle économique, de rivaliser avec les autres pays européens. Être responsable c'est alors s'en tenir à ce constat et ne pas s'endetter, sans quoi il s'agit « d'acheter un titre avec de l'argent qu'on n'a pas », résume Boris Diaw.

..... **Le partenariat public-privé, sésame des grands équipements ?**

Le partenariat public-privé (P.P.P.) consiste à faire construire un équipement par une entreprise privée qui le loue ensuite à la collectivité afin que celle-ci rembourse le coût des travaux. C'est un choix politique qui est aujourd'hui contesté en raison d'une spécificité française sur le point de disparaître. À l'origine, les villes étaient propriétaires des stades et l'intervention des pouvoirs publics se justifiait par l'acquisition d'un patrimoine municipal. Or, le système est aujourd'hui en passe de se modifier et les clubs vont à la fois devenir propriétaires des équipements et en assurer la gestion, l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics leur étant régulièrement demandée.

La gestion ultérieure de ces équipements fait aussi régulièrement débat. Par exemple, si la région Aquitaine a un engagement de principe dans le financement du Grand Stade de Bordeaux, son utilisation sera-t-elle ouverte à d'autres clubs

de l'agglomération ou du département? Quant à la propriété finale, sera-t-elle publique ou non?

En outre, la pertinence d'un P.P.P. est à considérer selon la situation. À son origine, dans les années 1980, ce système n'était pas destiné au sport mais avait pour but d'accélérer la construction d'équipements publics pour lesquels une certaine urgence était requise (un hôpital, un pont) en diminuant les délais liés à la mise en place d'une intervention publique et en se tournant vers des entreprises privées qui se proposaient d'aller plus vite. Une ordonnance de 2004 a rendu ce partenariat applicable au sport faisant disparaître le critère d'urgence.

Si la réalisation des projets par ce système est en effet plus rapide, son coût est nécessairement plus élevé, une collectivité qui emprunte obtenant toujours un taux moins intéressant qu'une entreprise privée. On constate aujourd'hui que la construction d'équipements sportifs tarde à être mise en œuvre, ce qui justifie le recours aux P.P.P, alors que l'accueil des compétitions est connu à l'avance. Ainsi le grand stade de Saint-Denis fut bâti dans l'urgence lors de la coupe du monde de football de 1998. Au Canada, le recours aux P.P.P. a montré ses limites lors de la construction des équipements nécessaires aux jeux olympiques de Vancouver. En effet, le partenaire privé s'est désengagé parce qu'il a fait faillite et la ville de Vancouver a dû venir à la rescousse sur ses propres deniers!

..... **Redonner des valeurs au sport de haut niveau**

Le sport professionnel, notamment le football, connaît des dérives financières qui font polémique, au premier rang desquelles on retrouve les salaires exorbitants de certains joueurs. Il est légitime de s'interroger sur les valeurs qui sont transmises par le sport dès lors qu'une part d'argent public y est investie.

Pour comprendre l'escalade des rémunérations, il faut remonter à l'arrêt Bosman (1995) qui a permis de ne plus limiter au nombre de trois les joueurs d'une autre nationalité au sein d'un club. Cet arrêt a eu pour conséquence de voir les joueurs internationaux se vendre aux clubs les plus offrants qui se livrent, encore aujourd'hui, une concurrence effrénée. La question du plafonnement des salaires se doit d'être posée, tant l'escalade démesurée peut mettre en péril certains clubs qui se retrouvent très fortement endettés. De plus, l'image renvoyée à la société peut créer un rejet du sport de haut niveau quand les choses vont trop loin.

Attention toutefois à ne pas voir le sport professionnel que par le prisme du football, qui est loin d'en refléter l'entière réalité. Dans des sports

moins médiatisés, tel le handball, les joueurs reçoivent des salaires beaucoup plus modestes, certains sont parfois au chômage. De même, le sport féminin ne connaît pas du tout les mêmes échelles de rémunérations, quelle que soit la discipline.

Il faut toutefois tenir compte du fait que les rémunérations hors-normes font aussi partie du rêve qui poussent les plus jeunes à s'intéresser et même à pratiquer certains sports, dont le football. La réflexion sur les valeurs qui peuvent inciter à la pratique sportive s'inscrit alors dans une réflexion plus vaste, à l'échelle de la société.

L'autre point important concerne la performance sportive et la compétition. Si ces valeurs ont des aspects positifs, elles peuvent aussi générer une certaine forme de violence car elles excluent forcément un nombre important de pratiquants, notamment les plus jeunes quand bien même ils possèdent un certain talent. Si la compétition est motivante, dans les faits peu y accèdent, d'où l'obligation d'insister sur la poursuite d'études pour ménager des portes de sortie. Les valeurs d'individualisme et d'ultra-compétition ne sont pas toujours positives et c'est aux fédérations de réfléchir au rôle qui doit être celui du sport : une mise en concurrence qui fait peu d'élus ou des pratiques destinées aux plus grand nombre.

Conclusion

Si le sport « spectacle » fait débat, particulièrement quand il reçoit de l'argent public, les enjeux restent complexes. Il existe en France une tradition interventionniste de l'État, et aujourd'hui de soutien des collectivités locales, parce que le sport a un rôle d'intérêt général à travers des pratiques qui favorisent le bien-être, l'éducation, la sociabilisation... C'est aussi vrai dans d'autres pays, mais chez certains, notamment les Anglo-Saxons, le système s'est privatisé à l'avantage des clubs professionnels. En France, de multiples niveaux coexistent, avec le risque d'une relégation toujours possible qui n'incite pas les investisseurs à s'engager. Et par souci de rentabilité, les moyens se concentrent sur des sports phare, le football en tête.

Le haut niveau survivrait-il sans argent public, même si ce n'est pas la part essentielle de son budget ? Il n'en est pas certain car l'aide des collectivités intervient très tôt dans les centres de formation. Ensuite, elle permet bien souvent d'aider les clubs à franchir le cap de la professionnalisation, et celle-ci peut avoir un effet vertueux en retour.

Des sportifs de notoriété qui renvoient une image positive, qui suscitent des vocations... Voilà quelques-uns des « bénéfiques » issus de la participation des collectivités. À condition que celles-ci conservent une capacité d'encadrement afin d'éviter les dérives financières, qu'il s'agisse des salaires démesurés des joueurs ou des ambitions inconsidérées de certains clubs.

Néanmoins, des équipes et des stades de qualité constituent des attraits tant pour le public que des sponsors. Les partenariats publics et privés sont de plus en utilisés dans la construction de grands équipements, même si ces modèles économiques ne sont pas non plus sans risques. Une des voies pourrait s'inspirer d'expériences étrangères, comme en Angleterre, où ce sont les clubs qui financent leurs stades.

Plus de responsabilisation à tous les échelons serait la première des attentes. Et dans cette perspective, ramener le sport à ses fondements humanistes.

..... **Que sont les Cafés de la controverse ?**

Le C2D (Conseil de développement de l'agglomération bordelaise) en partenariat avec Sud-Ouest lance une série de débats intitulés « les cafés de la controverse ». Les Cafés de la Controverse sont **des espaces de débat**, où experts, acteurs locaux et habitants se rencontrent pour confronter leurs points de vue **sur des questions de société** qui concernent les villes aujourd'hui, particulièrement notre territoire.

Le C2D veut engager les habitants dans des débats sur des questions qui **ne font pas consensus**, nourrissent des controverses tant elles sont complexes, engagent des intérêts divergents, des perspectives de vies difficilement conciliables.

Le C2D veut débattre sur des sujets importants pour nos vies ordinaires, informer les habitants, **participer par la réflexion à l'élaboration de la ville de demain** à l'intérieur de notre territoire.

Les cafés de la controverse sont publics.

Plusieurs invités sont amenés à débattre du sujet proposé en s'appuyant sur leur expérience personnelle et professionnelle. Leurs échanges sont modérés par un journaliste de Sud Ouest.

Le dispositif laisse une place ouverte à l'auditoire pour intervenir et échanger avec les débatteurs.

..... **Le Conseil de Développement Durable de l'agglomération bordelaise (C2D)**

Le Conseil de Développement Durable de l'agglomération bordelaise est une instance de démocratie participative qui rend un certain nombre d'avis et de propositions sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux intéressant le développement de l'agglomération.

Le C2D est un regroupement d'entreprises, d'acteurs culturels, d'associations, de chercheurs, de citoyens « ordinaires », d'urbanistes, d'architectes... de l'agglomération bordelaise. Il fonctionne comme une boîte à idées pour la Communauté urbaine ; il joue un rôle d'intermédiaire entre la société civile et les décideurs et met pour cela en relations des personnes venant de champs professionnels différents postulant qu'une intelligence collective émerge de ce frottement.

Le C2D est composé de 200 membres.

.....
> Compte rendu réalisé par **Benoît Hermet**
.....



La vidéo du débat est en ligne sur c2d.lacub.fr
.....


Conseil ^{C2D}
de Développement Durable *
de l'agglomération bordelaise

C2D - Conseil de développement durable
de l'agglomération bordelaise
La Cub esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
05 56 93 65 11
www.facebook.com/c2d.lacub.fr
www.twitter.com/c2d_lacub



devient en
2015

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

 **CND** un espace de démocratie participative